# DOCUMENTS A FOURNIR POUR L’ADHESION AU CLUB

Première adhésion

* Bulletin d’adhésion rempli
* Photocopie de la carte de tatouage ou de l’identification par puce
* Photocopie du pédigrée si le chien est inscrit au L.O.F.
* Photocopie du carnet de vaccination
* Photocopie de la licence Obéissance, Recherche Utilitaire ou Agility si le conducteur concoure (renouvelable chaque année)
* Attestation d’assurance responsabilité civile indiquant que le chien est bien pris en compte, ou attestation spécifique pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie en conformité avec la loi du 6 janvier 1999
* Attestation de déclaration en mairie et de conducteur autorisé si le chien appartient à la 1ère ou 2ème catégorie, en conformité avec la loi du 1er janvier 1999
* Règlement des droits de cotisation annuelle (les cotisations sont révisables sur décision annuelle du Conseil d’administration)
* L’attestation sur l’honneur de non condamnation pour sévices et/ou mauvais traitement à animaux
* Demande d’adhésion à la S.C.I.F.
* Les statuts et le règlement intérieur signés et portant la mention « Lu et approuvé »

Chiens de 1ère et de 2nde catégorie

* Déclaration en mairie
* Assurance valide (à fournir à chaque échéance du contrat)

Enfant mineur

* Autorisation parentale avec nom, prénom, date de naissance de l’enfant mineur précisant qu’il est autorisé à pratiquer les activités du club canin

Réinscription

* Bulletin d’adhésion

DANS TOUS LES CAS

* Votre règlement. Le club vous permettant de faire un règlement en trois fois, merci d’indiquer la même date sur les chèques, et de les libeller à l’ordre de « Les Chiens du Mantois » (vos chèques seront déposés tous les mois)

|  |
| --- |
| MERCI DE REMETTRE TOUS LES DOCUMENTS A UN MONITEUR LE JOUR DE VOTRE ADHESION |